

MAIRIE DE
BESANÇON**Décision du Maire
de la Ville de Besançon**

Publié le : 16/02/2023

DIV.23.00.D2

OBJET : Vente de livres, catalogues, moulages et divers objets dans les boutiques des musées du Centre

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 20 mai 2021 portant autorisation de principe accordée à la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante par délégation du Conseil Municipal pendant la durée du mandat,
Vu la délibération du 08 décembre 2022 fixant divers tarifs, taxes et droits,

DECIDE

Article 1^{er} : A partir du 15 février 2023, les musées du Centre proposent la mise en vente des produits suivants :

- Sac cabas réutilisable : Prix public : 3.50€ TTC
- Décapsuleur magnet : Prix public : 4.90€ TTC
- Bracelet élastique avec charm égyptien (divers coloris) : Prix public : 10.50€TTC
- Sac Luis Egidio Meléndez - Nature morte avec pastèques et pommes : Prix public 14€ TTC
- Bracelet avec charm égyptien (divers coloris) : Prix public : 20.30€ TTC
- Bouteille en verre Artiste 500ml : Prix public : 25€ TTC
- Bracelet du Scribe au scarabée : Prix public : 29.00€ TTC
- Foulards en tissu (M.S.I.) : Prix public : 50.00€ TTC

Article 2 : Tout recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de la décision.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- publiée au registre des décisions et sur le site internet de la Ville,
- adressée en Préfecture.

Besançon, le 13/02/2023

La Maire

Anne VIGNOT

